

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Grand-Remous, tenue le 6 juin 2022 à 19 h à la salle du Centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Les personnes suivantes sont présentes :

Mme Jocelyne Lyrette, mairesse

Mme Annie Pelletier, conseillère

M. Jacques Rodgers, conseiller

M. Gilles Richard, conseiller

M. Rodrigue Lacourcière, conseiller

M. Éric Bélanger, conseiller

Absence motivée :

Mme Julie Paiement, conseillère

Madame Nathalie Laviolette, directrice générale, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

5(cinq) personnes assistent à la séance.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, Jocelyne Lyrette, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

000 — OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance ordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

000-03 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 — ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipaux

110-01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

110-02 Dépôt du rapport de la mairesse – situation financière

130 Gestion financière et administrative

130-01 Adoption des comptes payés de mai 2022

130-02 Adoption des comptes dus de mai 2022

130-03 Adoption des salaires de mai 2022

130-04 Augmentation du taux au kilométrage pour les frais de déplacement

130-05 Cahier des villégiateurs

130-06 Renouvellement avec le Réseau d'Information Municipale

130-07 Mobilisation des municipalités – herbe à poux

130-08 Paiement à Excavation Boldex inc.

130-09 Appui à la MRCVG – résolution n° 2022-R-AG179

130-10 Appui à la MRCVG – résolution n° 2022-R-AG177

130-11 Appui à la ville de Maniwaki

130-12 Adoption du budget de la Société de l'habitation du Québec

130-13 Bourse d'étude au centre d'éducation des adultes du CSSHBO

130-14 Achat d'une thermopompe

130-15 Demande de permission de passage

200 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01 Achat d'un iPad air

200-02 Entente relative à la fourniture d'entraide automatique – Mont-Laurier

300 — TRANSPORT

300-01 Mandat pour les plans et devis pour le garage municipal

300-02 Achat d'un radio mobile

400 — HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 — SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 — AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

600-01 Achat de fleurs

700 — LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

700-01 Embauche de deux employées pour le camp de jour

700-02 Signature d'un bail avec Hydro-Québec – droit de passage

700-03 Concours d'embellissement

800 — CORRESPONDANCE

900 — VARIA

1000 — PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 – Levée de la séance

O-060622-119 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

O-060622-120 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2022 à 19 h

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre et la documentation nécessaire ont été remises à tous les membres du conseil au moins 72 h avant la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du conseil déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2022 à 19 h soit adopté tel que rédigé par la directrice générale.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du rapport de la mairesse concernant la situation financière

O-060622-121 Présentation et adoption des comptes payés de mai 2022

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu que les comptes payés de mai 2022 soient adoptés d'une somme de **56 852,56 \$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adopté à l'unanimité

O-060622-122 Présentation et adoption des comptes à payer de mai 2022

Il est proposé par **Gilles Richard** et il est résolu que les comptes dus de mai 2022 soient adoptés d'une somme de **170 017,90 \$**.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-123 Présentation et adoption des salaires payés de mai 2022

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu que les salaires de mai 2022 soient adoptés d'une somme de **61 643,02 \$**

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-124 Augmentation du taux au kilomètre pour les frais de déplacement

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence augmente considérablement depuis janvier dernier pour des raisons qui sont hors de notre contrôle;

CONSIDÉRANT QU'il est de même pour les frais d'entretien des véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Annie Pelletier** et il est résolu d'autoriser l'augmentation du taux au kilomètre pour les frais de déplacement à 0,58 \$, ce taux sera rétroactif à partir de janvier 2022.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-125 Cahier des villégiateurs

ATTENDU QUE le conseil désire contribuer au cahier des villégiateurs offert par la CCMVG;

ATTENDU QUE la CCMVG répète cette publicité pour la cinquième année consécutive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu que la municipalité réserve ½ page de publicité d'une somme de 625 \$ (taxes en sus).

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-126 Renouvellement avec le Réseau d'Information Municipale (RIM)

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu d'autoriser le renouvellement avec le Réseau d'Information Municipale (RIM), pour une somme de 327,68 \$ taxes comprises.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-127 Mobilisation des municipalités – herbe à poux

Il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous témoigne son intérêt à la 12^e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux en se procurant 100 dépliants d'une somme de 18 \$ (taxes en sus).

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-128 Paielement à l'entrepreneur Excavation Boldex inc.

ATTENDU QUE la réfection de la rampe de la mise à l'eau a été effectuée en date du 10 mai 2022 par l'entrepreneur Excavation Boldex inc. ;

ATTENDU QUE les travaux ont été supervisés par l'ingénieur, monsieur Alain Ryan de l'entreprise Prosept, mandatée au dossier;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse de notre ingénieur la directrice a reçu en date du 11 mai une lettre de recommandation pour effectuer le paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et il est résolu d'autoriser le paiement à l'entrepreneur Excavation Boldex inc., d'une somme de 44 191,39 \$ taxes incluses. Une somme de 10 % a été retenue sur le contrat.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-129 Appui à la MRCVG – résolution n°2022-R-AG179

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu que le conseil appuie la résolution 2022-R-AG179 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant une demande au député de Gatineau – versement des sommes dues dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – 2021-2022.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-130 Appui à la MRCVG – résolution n° 2022-R-AG177

Il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu que le conseil appuie la résolution n° 2022-R-AG177 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant

le suivi de la résolution n° 2022-R-AG-069, adoption du projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-131 Appui à la ville de Maniwaki

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu d'appuyer la résolution n° 2022-04-059, appui à Mme Roberte Patry Raymond, de la ville de Maniwaki.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-132 Adoption du budget de la Société d'habitation du Québec

Il est proposé par **Annie Pelletier** et il est résolu d'adopter le budget comme présenté par la Société d'habitation du Québec.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-133 Don au centre d'éducation des adultes du CSSHBO

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu d'octroyer une bourse d'études aux élèves finissants du Centre d'éducation des adultes du CSSHBO pour leur persévérance scolaire d'une somme de 350 \$.

La mairesse, Jocelyne Lyrette, demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-134 Achat d'une Thermopompe

ATTENDU QUE la thermopompe actuelle est défectueuse;

ATTENDU QU'après avoir fait faire la vérification de la thermopompe, le modèle actuel n'existe plus et il est impossible de trouver des pièces de rechange;

ATTENDU QUE la directrice a reçu deux (2) soumissions de deux entrepreneurs, soit, Réfrigération RoxTone et de Climatisation Maniwaki inc.;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est celle de Réfrigération RoxTone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu d'autoriser l'achat d'une thermopompe de marque Fujitsu de 18 MBH d'une somme de 7 629,12 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-135 Demande de droit de passage

ATTENDU QUE la MRCVG est dans le processus d'acquisition d'un terrain sur le territoire de la municipalité de Grand-Remous pour y construire un kiosque touristique;

ATTENDU QU'elle doit faire des tests géotechniques et couper du bois sur le terrain en acquisition;

ATTENDU QU'elle doit passer sur un terrain qui appartient à la municipalité pour y accéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et il est résolu d'autoriser le passage avec la machinerie nécessaire à la MRCVG sous les conditions suivantes :

- Un employé de la municipalité doit surveiller le passage de la machinerie.
- Si le terrain subit des dommages ou des pertes, la MRCVG doit assumer les frais de réparations.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-136 Achat d'un iPad pour le service incendie

Il est proposé par **Annie Pelletier** et il est résolu d'autoriser l'achat d'un iPad air de génération 5 et le service Appel Care+ d'une somme de 974,99 taxes incluses.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-137 Entente relative à la fourniture d'entraide automatique – Mont-Laurier

ATTENDU QUE la ville de Mont-Laurier demande à la municipalité de Grand-Remous une entente relative à la fourniture d'entraide automatique selon les protocoles d'appels incendies établis;

ATTENDU QUE la sécurité des gens est prioritaire pour la municipalité de Grand-Remous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu de ratifier l'entente avec la ville de Mont-Laurier et d'autoriser, Jocelyne Lyrette, mairesse et Nathalie Laviolette, directrice générale à signer tous documents nécessaires.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-138 Honoraires professionnels du projet du garage municipal

ATTENDU QUE le conseil a accepté le projet pour la construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité s'est fait accorder une aide financière de 65 % des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin des plans et devis de l'aménagement d'un stationnement et des raccordements du service d'égouts et d'aqueduc;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin des plans pour la conception structurale d'un garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a aussi besoin de plans mécaniques et électriques;

ATTENDU QUE la municipalité a donné le mandat à la firme GBA lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 pour la préparation des plans et devis nécessaires à la demande d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu de donner le mandat aux trois firmes suivantes :

- La firme Prosept d'une somme de 10 000 \$ (taxes en sus) pour la réalisation des plans et devis pour le stationnement et l'aqueduc.
- La firme Jinca experts-conseils d'une somme de 9 500 \$(taxes en sus) pour la réalisation des plans et devis de la conception structurale du garage municipal.
- La firme Carbonic Dime-ex d'une somme de 6 200 \$ (taxes en sus) pour la réalisation des plans et devis de mécanique et électriques et d'une somme de 3 300 \$ (taxes en sus) pour la surveillance des travaux.

Le conseil autorise la direction générale à signer toute documentation nécessaire.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-139 **Achat d'une radio mobile de communication**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu d'autoriser l'achat d'une radio mobile de communication de marque Kenwood avec l'installation incluse de l'entreprise Groupe CLR Exel Radio d'une somme de 927,85 \$ taxes incluses.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-140 **Achat de fleurs**

Il est proposé par **Rodrigue Lacourcière** et il est résolu d'autoriser l'achat de fleur d'une somme de 2 000 \$ afin d'embellir la municipalité.

Cette dépense sera imputée au compte 02-610-522-01 « Embellissement des parcs ».

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-141 Embauche de deux employés (es) pour le camp de jour

ATTENDU QU'un affichage de poste à l'externe a eu lieu afin de pourvoir les postes de moniteurs pour le camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 (deux) candidatures au 30 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Gilles Richard** et il est résolu d'embaucher madame Emma Sénéchal comme monitrice-chef au taux horaire de 17,50 \$ et madame Ophélie Sénéchal comme monitrice au taux horaire de 15,50 \$.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-142 Signature d'un bail avec Hydro-Québec – droit de passage

ATTENDU QUE le sentier pédestre qui se rend à l'AFC passe sur un terrain appartenant à Hydro-Québec;

ATTENDU QU'un bail entre la municipalité et Hydro-Québec doit être signé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu d'autoriser la direction générale à signer le bail et à payer les frais annuels de 250 \$ à compter du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2027.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

O-060622-143 Concours d'embellissement

ATTENDU QUE la municipalité désire inciter les résidents et les commerçants à embellir leur propriété en cette période estivale;

ATTENDU QUE des prix seront distribués selon les critères établis par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu d'autoriser une somme de 800 \$ dans le cadre de ce concours.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Périodes de questions

4 (quatre) questions sont posées.

O – 060622-144 Adoption de la levée de la séance

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu que la séance soit levée, il est 19 h 23.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Nathalie Laviolette
Directrice générale

Je, Jocelyne Lyrette, ai approuvé et signé chacune des résolutions contenues au procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.